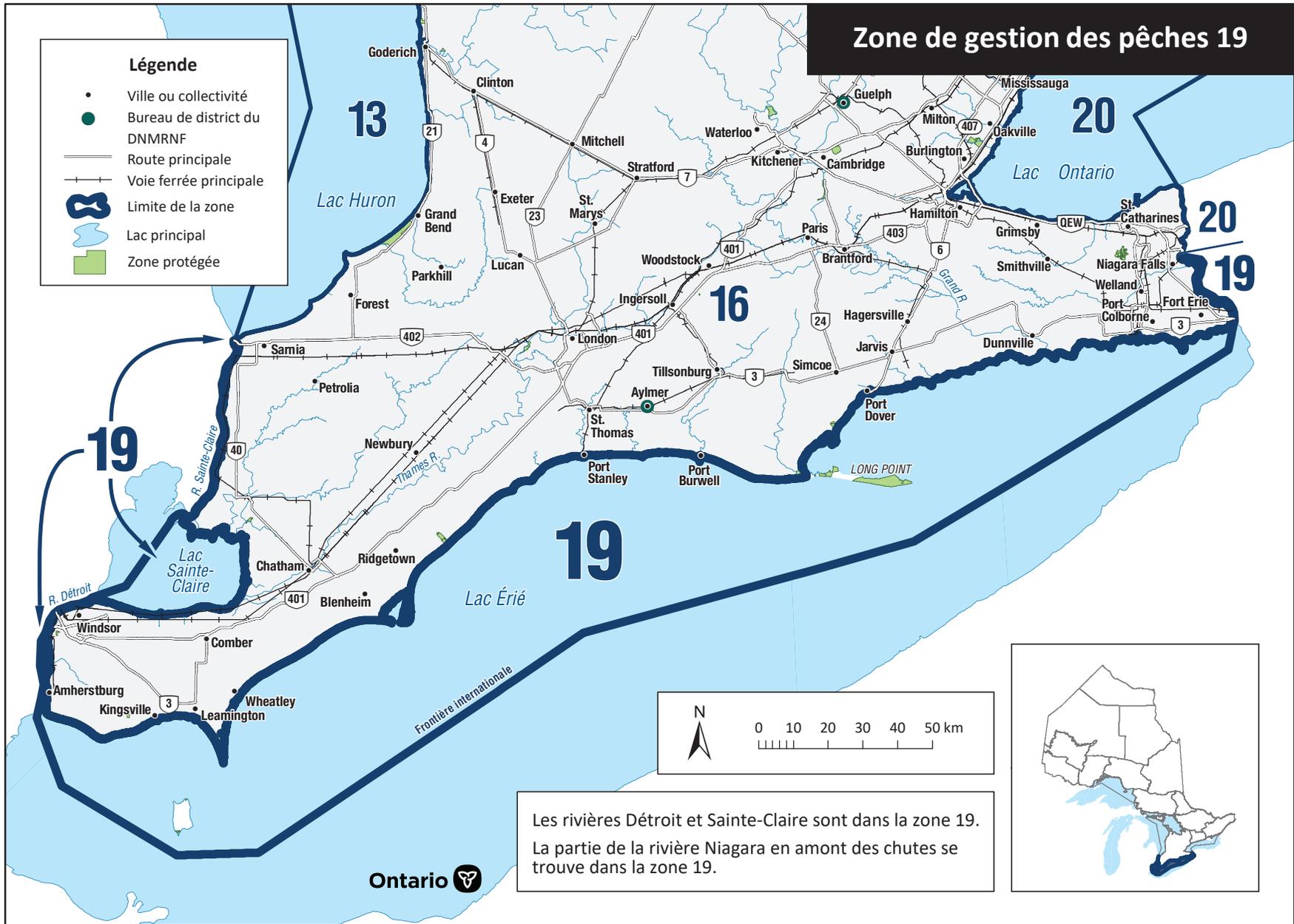


Zone de gestion des pêches 19

- Légende**
- Ville ou collectivité
 - Bureau de district du DNMRNF
 - Route principale
 - Voie ferrée principale
 - ⊞ Limite de la zone
 - ☪ Lac principal
 - Zone protégée



Les rivières Détroit et Sainte-Claire sont dans la zone 19.
La partie de la rivière Niagara en amont des chutes se trouve dans la zone 19.

